

À CONSERVER

→ Documents à fournir en Mairie avant le 07 juillet pour toute nouvelle inscription :

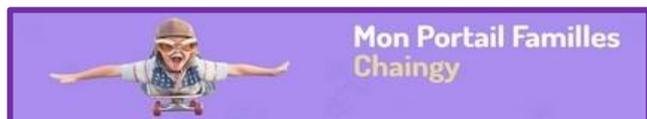
- Fiche de renseignements complétée et signée *
- Fiche sanitaire de liaison complétée et signée *
- Attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire pour l'année 2025-2026

* documents vierges déjà transmis ou disponibles en Mairie ou sur <https://chaingy.portail-defi.net/infos-pratique/document/>

Règlement par **prélèvement automatique** (mandat de prélèvement SEPA à retourner en Mairie accompagné d'un RIB) ou à effectuer en Mairie par **chèques ANCV** (ALSH vacances), par **chèque CESU** (Périscolaire et ALSH pour les enfants de moins de 6 ans) ou en ligne par **Carte Bancaire** sur le Portail Familles chaingy.portail-defi.net

Renseignements complémentaires : voir règlements intérieurs (Périscolaire, Restaurant Scolaire et Accueil de Loisirs) téléchargeables sur <https://chaingy.portail-defi.net/infos-pratique/document/>.

Ouverture des inscriptions à partir du mercredi 09 juillet 2025 sur le Portail Familles
chaingy.portail-defi.net : lien direct disponible sur la page d'accueil du site www.chaingy.fr.



Sur le « Portail Familles », vous avez la possibilité d'effectuer vos demandes de créations ou de suppressions d'inscriptions pour vos enfants, en respectant les délais (mentionnés à chaque rubrique ci-dessous), de consulter vos factures et reçus de règlements, d'effectuer

vos paiements en ligne par carte bancaire et de mettre à jour les informations concernant vos enfants et votre famille (changement d'adresse, de numéro de téléphone, de personnes autorisées à récupérer votre enfant, autorisation de rentrer seul, fiche sanitaire, mise à jour des vaccins...).

Si vous n'avez pas la possibilité de vous inscrire sur le « Portail Familles » vous pouvez effectuer vos demandes par mail aux adresses mentionnées ci-dessous **en respectant les délais indiqués**.

Accueil Périscolaire

Toute inscription ou annulation devra s'effectuer au plus tard **48 heures ouvrables* avant la date de présence ou d'absence**. En cas d'absence pour maladie, **prévenir entre 7h00 et 8h00** pour l'accueil du matin et **entre 16h00 et 16h15** pour l'accueil du soir :

espace.jeunesse@chaingy.fr - **02.19.13.04.27** ou **06.74.82.72.99**

Restaurant Scolaire (Pause Méridienne)

Toute inscription ou annulation devra s'effectuer au plus tard **48 heures ouvrables* avant la date de présence ou d'absence**. En cas d'absence pour maladie, **prévenir avant 9h00** :

resto@chaingy.fr - **02.38.46.67.19** (répondeur)

Accueil de Loisirs (mercredis en période scolaire)

L'accueil de loisirs sera ouvert tous les mercredis en période scolaire (sauf si mercredi férié) :

- en **journée** (de 9h00 à 17h00) avec repas du midi,
- ou en **demi-journée** (de 9h00 à 13h30 ou de 11h15 ou 11h45 à 17h00) avec repas du midi,

avec possibilité d'arrivée échelonnée de 7h30 à 9h00 et de départ échelonné de 17h00 à 18h30 (sans surcoût). Le repas et les accueils du matin et du soir sont compris dans le prix de la journée ou de la demi-journée.

Toutes les inscriptions ou annulations devront être effectuées une semaine à l'avance (5 jours ouvrables*)

(au plus tard le mardi soir de la semaine précédente ou le lundi pour les semaines contenant un jour férié)

espace.jeunesse@chaingy.fr - **02.19.13.04.27** ou **06.74.82.72.99**

* **jours ouvrables** : tous les jours de la semaine à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Accueil de Loisirs (*vacances scolaires*)

Les inscriptions se font à la **semaine** (ou à la période : comme indiqué ci-dessous) dans la limite des places disponibles et sont à effectuer directement sur le « Portail Familles » **avant les dates limites d'inscriptions** mentionnées ci-dessous :

Périodes de Vacances	Inscription sur le Portail Familles à partir du	 DATES LIMITES D'INSCRIPTIONS  sur le Portail Familles :  
<i>TOUSSAINT</i> - 1 ^{ère} semaine du 20 au 24 octobre 2025 (5 JOURS)	Lundi 15 septembre 2025	Vendredi 03 octobre 2025
<i>TOUSSAINT</i> - 2 ^{ème} semaine du 27 au 31 octobre 2025 (5 JOURS)		
<i>NOËL</i> - 2 semaines du 22/12/2025 au 02/01/2026	FERMÉ	
<i>HIVER</i> - 1 ^{ère} semaine du 16 au 20 février 2026 (5 JOURS)	Lundi 12 janvier 2026	Vendredi 30 janvier 2026
<i>HIVER</i> - 2 ^{ème} semaine du 23 au 27 février 2026 (5 JOURS)		
<i>PRINTEMPS</i> - 1 ^{ère} semaine du 13 au 17 avril 2026 (5 JOURS)	Lundi 09 mars 2026	Vendredi 27 mars 2026
<i>PRINTEMPS</i> - 2 ^{ème} semaine du 20 au 24 avril 2026 (5 JOURS)		
<i>ÉTÉ</i> - du 06 au 10 juillet 2026 (5 JOURS)	Lundi 13 avril 2026	Vendredi 5 juin 2026
<i>ÉTÉ</i> - le lundi 13 juillet 2026 (1 JOUR)		
<i>ÉTÉ</i> - du 15 au 17 juillet 2026 (3 JOURS)		
<i>ÉTÉ</i> - du 20 au 24 juillet 2026 (5 JOURS)		
<i>ÉTÉ</i> - du 27 au 31 juillet 2026 (5 JOURS)		
<i>ÉTÉ</i> - 2 semaines du 03/08/2026 au 14/08/2026	FERMÉ	
<i>ÉTÉ</i> - du 17 au 21 août 2026 (5 JOURS)	Lundi 13 avril 2026	Vendredi 5 juin 2026
<i>ÉTÉ</i> - du 24 au 28 août 2026 (5 JOURS)		
<i>ÉTÉ</i> - le lundi 31 août 2026 (1 JOUR)		

Exceptionnellement, pour les familles n'ayant pas la possibilité d'accéder à leur « Espace Famille » via internet, vous pouvez contacter directement le service Enfance-Jeunesse de la Mairie au **02.38.46.67.16** avant les dates limites d'inscriptions.

Les **inscriptions hors délais** pourront être prises en compte **en fonction des places encore disponibles** et seront **majorées de 10 €** par enfant, pour la semaine.

Toute **annulation** d'inscription à la semaine sera possible au plus tard 1 semaine après la date limite d'inscription pour les petites vacances et 2 semaines pour les vacances d'été. Faute de quoi, la semaine sera facturée.

Les inscriptions se font à la semaine (ou à la période) - de 9h00 à 17h00 - accueil possible à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30. **Pas de possibilité de départ ou d'arrivée entre 9h00 et 17h00**, sauf exceptionnellement, avec accord préalable de la directrice, minimum 2 semaines avant le début des vacances concernées.

espace.jeunesse@chaingy.fr - 02.19.13.04.27 ou 06.74.82.72.99

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS DU CALENDRIER SCOLAIRE